



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
LA ROCHELLE

Canton
LA JARRIE

Commune
MONTROY

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3
Nombre de membre absents excusés : 3

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai à 18h45, les membres du Conseil municipal de la commune de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, 44 grande rue, à l'invitation de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Jean-Jacques GOUDOUNESQUE, Aurélie NICOLET, Éric POUJADE, Thierry HARRANGER, Christelle BERTRAND, Stevens NAHMANI, Julien RIVET, Sandra POUJADE, Julien ADELIN, Léa LEFEVRE, Tiffany GONCALVES

Absent(s) ayant donné pouvoir : Delphine FOUR-CORLAY à Aurélie NICOLET, Christelle KERESZTES à Jean-Jacques GOUDOUNESQUE, Sébastien BONNEAU à Julien RIVET

Secrétaire de séance : Sandra POUJADE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Sandra POUJADE** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 avril 2026

FINANCES

1. Information au conseil municipal : Virement de crédit n°1
2. Décision modificative n°1 BP de la commune en investissement
3. Aménagement de la Grande Rue de Montroy RD110E2 : signature d'un contrat de prêt

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

4. Adhésion et représentant à l'Union des Marais de la Charente-Maritime
5. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

URBANISME ET AMENAGEMENT

6. Rétrocession des équipements communs à la commune - Lotissement rue Raymond Caquineau

Le quorum étant atteint, Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Maire, ouvre la séance à 19h35.
Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du **21 avril 2026**. Aucune remarque n'est faite et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire fait un rapport sur ses décisions prises par délégation aux membres du Conseil Municipal.

FINANCES :

1. Information au conseil municipal : Virement de crédit n°1

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un virement de crédit a été réalisé suite à une demande de la trésorerie. Ce virement de crédit a été réalisé comme indiqué ci-dessous afin de pouvoir mandater l'avance de démarrage du chantier des travaux de la Grande Rue.

Objets : avance sur marché			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) : Réseaux de voirie	-38 396,00		
238 (23) : Avances commandes immo corpore	38 396,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

2. Décision modificative n°1 BP de la commune en investissement

Madame le Maire donne la parole à Stevens NAHMANI qui expose que,
Vu le budget de la commune,

Il est présenté l'exécution du budget de la commune et proposé d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2026.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (041) : Réseaux de voirie	40 000,00	238 (041) : Avances commandes immo corp	40 000,00
	40 000,00		40 000,00
Total Dépenses	40 000,00	Total Recettes	40 000,00

VOTE : 14 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSENTION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité, décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

3. Aménagement de la Grande Rue de Montroy RD110E2 : signature d'un contrat de prêt

Le conseil municipal décide le report de cette délibération à un prochain conseil. En effet, les membres du conseil municipal souhaitent étudier plusieurs offres de prêt pour le financement des travaux de la Grande Rue avant de délibérer.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE :

4. Adhésion et représentant à l'Union des Marais de la Charente-Maritime

Madame le Maire donne lecture des statuts de l'UNION DES MARAIS DE LA CHARENTE-MARITIME (UNIMA) (Syndicat Mixte Ouvert au sens des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) et précise les avantages de l'adhésion de la Commune à l'UNIMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1°) De donner son adhésion à l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) et de se conformer aux statuts présentés,
- 2°) De s'engager à verser la cotisation annuelle,
- 3°) De demander au Comité Syndical de l'UNIMA de bien vouloir agréer la présente candidature en vue de l'adhésion sollicitée.
- 4°) De désigner Jean-Jacques GOUDOUNESQUE comme représentant de la commune au sein de l'Union des Marais de la Charente-Maritime.

5. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Madame le Maire expose que cette commission est constituée conformément à l'article 1609 nonies C du Code des impôts et dont la composition figure à l'article 8 des statuts de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Elle est présidée de droit par le Président et comprend un représentant de chaque commune membre.

Cette commission est chargée d'évaluer le montant des charges nettes transférées.

Cette évaluation fait l'objet d'un rapport qui sert ensuite de base pour le calcul des attributions de compensation.

Il y a lieu de désigner 2 membres : 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter la commune.

Se sont proposés :

Titulaire : Viviane COTTREAU-GONZALEZ

Suppléant : Stevens NAHMANI

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de désigner Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ titulaire et Monsieur Stevens NAHMANI suppléant à la Commission locale d'évaluation des transferts de charge

URBANISME ET AMENAGEMENT

6. Rétrocession des équipements communs à la commune - Lotissement rue Raymond Caquineau

Madame le Maire expose que,

En date du 30 avril 2026, la société SGE FONCIERE AMENAGEMENT a déposé un permis d'aménager sous le numéro 17245260001 sur la parcelle cadastrée ZC n°157p, Chemin de la Ville, une opération de lotissement comportant la création de 19 lots maximum.

Afin d'anticiper l'incorporation dans le domaine public des espaces et des équipements communs de ce lotissement, Celsius Investissements propose un projet de convention préalable joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- d'accepter les termes de la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune des espaces et des équipements communs du lotissement,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Madame le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 20h13.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au vendredi 5 juin à 8h.

Viviane COTTREAU-GONZALEZ
Maire




Sandra POUJADE
Secrétaire de séance

